

## Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

### Commission paritaire 1480100: couperie de poils

En vigueur au 01/12/2012 (Dernière actualisation de la page 28/11/2013)

L'adaptation des salaires est appliquée au niveau salarial en vigueur au cours de la période de paie qui précède immédiatement le mois à partir duquel une tranche supérieure ou inférieure est appliquée.

Les salaires des jeunes ont été supprimés à partir du 01/01/2007. En conséquence, la CCT 50 relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen aux travailleurs âgés de moins de 21 ans n'est pas d'application pour ces salaires minimums sectoriels (sauf pour les étudiants le cas échéant). La CCT 43 du CNT relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel est bien d'application.

### 1. CATEGORIE: Couperies de poils

Fonction	Régime	
	39 heures	38 heures
1. Messager	9.3335	9.5790
1a. Chargeur, déchargeur et veilleur de nuit	9.6230	9.8760
2/3. Fendage	9.7330	9.9890
4. Brossage à la main	9.7330	9.9890
5/6. Brossage à la carde mécanique	9.7330	9.9890
6a. Brossage à la carde mécanique	8.9105	9.1450
7. Mouillage des peaux brutes	9.6230	9.8760
8. Dégalage à la main	9.7330	9.9890
9. Dégalage à la main + autres travaux	9.8555	10.1145
10. Dégalage à la machine	9.7725	10.0295
11. Cardage	9.8555	10.1145
12. Vérification du cardage - salaire moyen des ouvriers de la fonction 11		
13. Travail "complet à la main"	9.8555	10.1145
14. Fendage des têtes, 3kg/h	9.7330	9.9890
15. Fendage des têtes, 5kg/h	9.7330	9.9890

16. Ebarbage	8.9005	9.1345
17. Ejarrage à la machine	8.9005	9.1345
18/19. Ejarrage à la machine	9.8555	10.1145
20. Secrétage	10.5930	10.8715
21. Secrétage têtes et autres morceaux	10.0645	10.3290
22. Secrétage à la machine	10.5930	10.8715
23. Mouillage des peaux secrétées	9.6240	9.8770
24. Brossage des peaux secrétées	8.9005	9.1345
25. Coupage	9.1290	9.3690
26. Chiquettage	8.8135	9.0455
27. Epluchage	8.8135	9.0455
28. Montage	8.9005	9.1345
29. Paquetage	9.1290	9.3690
30. Triage	8.8135	9.0455
31. Soufflage	8.8135	9.0455
32. Affûtage pour moins de 6 machines	10.3060	10.5770
33. Affûtage pour 6 machines et plus	10.5795	10.8575
34. Contremaître	10.0525	10.3170